

travaux lourds. La notion de travaux lourds suite à une absence d'entretien pendant 20 ans se discute. Les élus échangent sur les différentes options et valident le principe de faire des travaux de confortement avant l'hiver, tel que prévu au budget, même si la Commune d'Avrieux n'a pas prévu de dépenses pour ce poste dans son budget. A noter que la CCHMV a prévu une enveloppe de 20 000 € pour la remise en état de la route suite aux travaux sur le domaine skiable.

6. ~~Décision modificative Budget principal (annulé)~~

7. Demande subvention bois énergie

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la demande de subvention au titre de bois énergie pour les bois issus de la coupe de l'avalanche.

8. Demande subvention Agence de l'Eau travaux captages

A l'unanimité, le conseil approuve la demande de subvention pour les travaux de confortement des captages d'eau potable pour un montant de travaux de 14 600 € HT.

Régie Eau

9. Renouvellement convention eau potable ONERA

A l'unanimité, les membres présents proposent de renouveler la convention pour une durée identique (3 ans) et avec les mêmes conditions tarifaires.

Régie Electrique

10. Décision modificative : sorties d'actifs

A l'unanimité, les élus valident la sortie d'actifs des valeurs du Berlingo Teepee vendu pour acheter un Dacia Duster. Cette modification n'entraîne pas de mouvement réel sur le budget.

Foncier

11. Projet Rocher des Amoureux

Les élus ont pris connaissance du projet et échangent sur le dossier. M. Melquiot insiste sur les nuisances sonores pouvant découler de ce projet et sur la proximité du lotissement. Les dérives doivent être cadrées et évitées. Les élus s'accordent sur la nécessité de mener une réflexion sur ce site et sur les entrées des villages en général.

A l'unanimité, l'Assemblée valide le principe d'activité de buvette avec terrasses et cabanes dans les arbres en journée avec quelques soirées dans la saison estivale mais attendent des compléments sur le dossier (plans, projections...) et le projet de convention afin d'entériner la décision et d'éliminer définitivement les zones d'ombres avec les dérives liées au bruit, au public, à l'environnement, au stationnement...

12. Proposition Auberge Pastorale

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition d'achat du bâtiment lié à un projet de chambres d'hôtes et restauration. Bien que le projet soit très intéressant et réfléchi, les membres présents remercient les porteurs de projet mais n'acceptent pas leur proposition, jugée trop basse.

13. ~~Dossiers fonciers à solder (annulé)~~

14. Insertion de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique pour l'instauration des périmètres de protection du captage de la Masse dans le Plan Local d'Urbanisme

L'arrêté préfectoral doit être intégré au document d'urbanisme par arrêté municipal dans les 3 mois suivant sa publication. Il prévoit comme travaux la pose de filets ou parcs électriques en saison estivale pour éviter le passage d'animaux dans le périmètre immédiat et le confortement du captage.

Les élus approuvent l'intégration de cet arrêté et des périmètres de protection dans le Plan Local d'Urbanisme.

15. Inscription coupe Etat d'Assiette 2018

A l'unanimité, les élus approuve l'inscription à l'état d'assiette 2018 des coupes sur les parcelles 3 et 4 série Villarodin.

Divers

- Points sur les travaux en cours : **MAM** : les travaux se terminent et l'ouverture devrait être possible pour le 11 septembre. Les entreprises, les assistantes maternelles, les services communaux et les élus en charge du dossier ont tous contribué à cette belle réussite. Les assistantes maternelles ont déjà rempli leurs contrats. **Entrée Villarodin** : l'entrée de Villarodin est presque terminée à l'exception des massifs paysagers qui seront plantés à l'automne ou au printemps prochains. **Enrobé** : la Route du Moulin a fait l'objet de travaux d'enrobé. Le côté Villarodin est prévu pour le printemps 2018.
 - **Aire de jeux Villarodin** : les jeux sont commandés et seront installés avant l'hiver. Il est rappelé que l'aire de jeux ne sera pas réservée à la MAM.
 - **Chalet de la Reposaz** : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la procédure effectuée sur ce bien et confirme que la commune a repris la propriété de 200 m² Bien Non Délimité (BND) sur laquelle le chalet dit ONF est implanté. Ce dernier sera prochainement cadastré.
 - **Elan du Bourget** : Bruno Buisson explique que la troupe de l'Elan s'est agrandi avec l'arrivée de jeunes et c'est une bonne nouvelle. Les personnes intéressées pour participer ou faire des dons d'instruments peuvent se renseigner auprès de M. Chardonnet Serge.
 - **Cérémonie d'Amodon 10 septembre 2017** : M. le Maire, Bruno Buisson et Antony Melquiot seront présents.
 - **Lyon Turin Ferroviaire** : M. Delhomme fait part au conseil municipal de nouvelles concernant le projet. Le 6 juillet 2017, le Président de la République a déclaré « qu'il était nécessaire de faire une pause dans les grands travaux en particulier le Lyon Turin ». Le 20 juillet 2017, Mme Elisabeth Dorne, ministre des transports, à propos du Lyon Turin a confirmé devant le Sénat que ce projet vivement contesté était mis « en pause ». Elle a ajouté : « Je ne trouve pas normal que l'on ait placé les gens devant une alternative en leur disant soit vous gardez votre ligne ferroviaire en état, et elle ne marche pas bien, soit il vous faut une ligne à grande vitesse, je n'accepte pas que l'on présente les choses de façon aussi caricaturale et je pense qu'il va falloir que nos ingénieurs se mettent à réfléchir autrement.» Cela signifie l'arrêt de tout nouveau lancement de travaux et appels d'offre sur le Lyon Turin.
Il semble donc que les associations telles Vivre et Agir en Maurienne et les élus opposés au projet ont été entendus depuis leur entrevue avec la Ministre le 26 juin 2017. Au contraire, les promoteurs et les élus favorables ont demandé des explications et disent que sans ce projet nous ne pouvons diminuer la pollution des camions. Mais alors d'ici l'éventuelle mise en service à l'horizon 2031, on laisse la pollution dégrader notre santé ?
Toutes les associations écologistes nationales, régionales et locales sont décidées à s'y opposer et apportent des solutions immédiates argumentées avec la ligne ferrée existante. D'ailleurs, celle-ci poursuit depuis ce mois d'août une rénovation importante avec le changement de ponts à Villargondran et St Michel et de passages à niveau comme à Chamousset. SNCF Réseaux investirait-elle des millions d'euros si cette ligne n'était vraiment pas viable ?
C'est donc l'utilisation de l'existant qui permettra de diminuer la pollution et le trafic routier de marchandises dans les vallées alpines, tout de suite et pas dans 30 ans. Les associations de protection de l'environnement des vallées alpines se réjouissent de voir que les arguments qu'elles ont défendus depuis de longues années, sont partagés par la Ministre. Les associations encouragent les Ministres en charge des transports et en charge de l'environnement à porter leurs efforts et les financements vers le report modal immédiat et les transports ferrés du quotidien.
- Le 16 septembre 2017, un contre-sommet franco-italien « Altervertice No Tav » à Venaus répondra au sommet des gouvernements du 27 septembre à Lyon. De nombreuses associations et des élus Italiens et Français proposeront d'autres perspectives et s'opposeront à ce projet inutile. Philippe Delhomme y représentera la commune de Villarodin Bourget.

Le 11 septembre 2017
Le Maire,
Gilles Margueron

